

Date de convocation : 18 avril 2019

Le 25 avril 2019 à 18h10

Le Bureau communautaire de Caen la mer s'est réuni à huis clos en salle du bureau de l'hôtel de la communauté urbaine, sous la présidence de Joël BRUNEAU, Président.

Présents : Monsieur Patrick LESELLIER, Monsieur Jacques LANDEMAINE, Monsieur Patrice COLBERT, Monsieur Patrick LECAPLAIN, Madame Hélène BURGAT, Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Marc POTTIER, Monsieur Michel MARIE, Monsieur Jacques LELANDAIS, Monsieur Pascal SÉRARD (délibération n°17 à n°44), Monsieur Joël PIZY, Monsieur Frédéric LOINARD (délibération n°1 à n° 55), Monsieur Ernest HARDEL, Monsieur Stéphane LEBREUILLY, Monsieur Patrick LEDOUX, Monsieur Rémi POIRIER, Monsieur Joël JEANNE, Madame Annick FARCY, Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR, Monsieur Christian DELBRUEL, Monsieur Stéphane LE HELLEY, Monsieur Robert MICHEL, Monsieur Yves RÉGNIER, Madame Catherine PRADAL-CHAZARENC, Monsieur Aristide OLIVIER (délibération n°14 à n°13), Monsieur Nicolas JOYAU, Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN (délibération n°1 à n°18), Monsieur Joël BRUNEAU, Monsieur Rodolphe THOMAS (délibération n° 54 à n°73), Monsieur Joël BELLANGER, Monsieur Denis VIEL, Madame Béatrice TURBATTE, Monsieur Michel BOURGUIGNON, Monsieur Pascal LECOEUR, Monsieur Eric GUÉROULT, Monsieur Michel LAFONT, Madame Nelly LAVILLE, Monsieur Didier LHERMITE, Madame Valérie GILLES, Madame Aurore BRUAND, Monsieur Marc LECERF, Madame Sylviane LEPOITTEVIN, Monsieur Thierry RENOUF, Monsieur Eric GOBERT (délibération n°19 à n°73).

Excusé(s) ayant donné pouvoir: Monsieur Dominique VINOT-BATTISTONI à Monsieur Michel MARIE, Monsieur Ludwig WILLAUME à Madame Catherine PRADAL-CHAZARENC, Monsieur Gérard LENEVEU à Monsieur Joël JEANNE, Monsieur Philippe JOUIN à Monsieur Patrick LECAPLAIN, Monsieur Laurent MATA à Madame Sylviane LEPOITTEVIN, Monsieur Jacques VIRLOUVET à Madame Aurore BRUAND, Monsieur Christian LE BAS à Madame Valérie GILLES, Madame Martine FRANÇOISE-AUFFRET à Monsieur Ernest HARDEL, Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE à Monsieur Thierry RENOUF, Monsieur Pascal SÉRARD à Madame Annick FARCY (délibération n°45 à n°73), Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN à Monsieur Joël PIZY (délibération n°19 à n°73).

Excusés : Monsieur Sébastien FRANÇOIS, Monsieur Gilbert BOUHIER, Monsieur Dominique RÉGEARD, Monsieur Serge CALMELS, Monsieur Romain BAIL, Madame Stéphanie YON-COURTIN, Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT, Monsieur Salvatore BELLOMO, Monsieur Daniel FRANÇOISE, Monsieur Pascal SÉRARD (délibération n°1 à n°16), Monsieur Raymond PICARD, Monsieur Aristide OLIVIER (délibération n°1 à n°13), Monsieur Gérard CAUX, Monsieur Rodolphe THOMAS (délibération n° 1 à n°53), Monsieur Claude YVER, Monsieur Richard MAURY, Monsieur Sébastien DEBIEU, Monsieur Olivier DÉRU, Monsieur Eric GOBERT (délibération n°1 à n°18), Monsieur Frédéric LOINARD (délibération n°56 à n° 73).

Le bureau nomme Monsieur Marc POTTIER secrétaire de séance.

COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

N° B-2019-04-25/01 - 3F Immobilière Basse Seine - Construction de 5 logements situés 8 rue de l'Aiguillon à Bretteville-sur-Odon - Garantie à hauteur de 25% d'un emprunt d'un montant de 876 886 euros souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde sa garantie à hauteur de 25%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 876 886 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 90 576 constitué de deux lignes de prêt,

Le bureau communautaire, s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,

Le bureau communautaire, transfère son droit de réservation de logements sociaux à la commune de Bretteville-sur-Odon sur laquelle les logements sont implantés,

Le bureau communautaire, autorise le président ou son représentant, à signer, le cas échéant, la convention tripartite de réservations de logements avec 3F Immobilière Basse Seine et la commune de Bretteville-sur-Odon,

Le bureau communautaire, autorise le président ou son représentant à procéder, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

N° B-2019-04-25/02 - Foncière d'Habitat et Humanisme - Acquisition d'un logement situé 8 avenue Madame de Ségur à Caen - Garantie à hauteur de 50% d'un emprunt d'un montant de 32 868 euros souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde sa garantie à hauteur de 50%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 32 868€ souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 93 744,

Le bureau communautaire, s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,

Le bureau communautaire, autorise le président ou son représentant à procéder, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

N° B-2019-04-25/03 - Caen la mer Habitat - Financement du programme d'investissement sur le quartier de la Grâce de Dieu à Caen - Garantie à hauteur de 25% d'un emprunt d'un montant de 560 000 euros souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde sa garantie à hauteur de 25%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 560 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°93 870 constitué d'une ligne de prêt,

Le bureau communautaire, s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,

Le bureau communautaire, transfère son droit de réservation de logements sociaux à la Ville de Caen sur laquelle les logements sont implantés,

Le bureau communautaire, autorise le président ou son représentant, à signer, le cas échéant, la convention tripartite de réservations de logements avec Caen la mer Habitat et la Ville de Caen,

Le bureau communautaire, autorise le président ou son représentant à procéder, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

N° B-2019-04-25/04 - SHEMA - Construction du marché de gros de l'agglomération caennaise situé sur la ZAC Eole - Garantie à hauteur de 80% d'un emprunt d'un montant de 7 300 000 euros souscrit auprès de La Banque Postale

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde sa garantie d'emprunt avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 80 % (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du prêt contracté par la SHEMA,

Le bureau communautaire, s'engage à payer, à première demande de la Banque Postale, toute somme relative à la présente garantie, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, ni exiger que la Banque Postale ne s'adresse au préalable à l'Emprunteur défaillant. En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'Emprunteur, la garantie pourra être mise en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par la Banque Postale à la Ville de Caen au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée,

Le bureau communautaire, s'engage à poursuivre l'exécution du contrat de prêt en cas d'expiration de la concession si le prêt n'est pas soldé,

Le bureau communautaire, autorise le Président ou son représentant à signer le contrat de prêt correspondant à l'offre de financement et est habilité ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

N° B-2019-04-25/05 - Constitution d'un groupement de commandes entre la communauté Urbaine Caen la mer et la Ville de Caen pour des marchés de fournitures de matériels, d'outillage et de matériaux pour la maintenance des bâtiments

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la constitution d'un groupement de commandes permanent entre la communauté urbaine Caen la mer et la Ville de Caen, pour tous les futurs marchés de fourniture de matériels, de matériaux et d'outillage nécessaires à la maintenance des bâtiments,

Le bureau communautaire, autorise le président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commande, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,

Le bureau communautaire, autorise le coordonnateur du groupement de commandes à signer au nom et pour le compte des membres du groupement les marchés.

N° B-2019-04-25/06 - Groupement de commandes pour la fourniture de produits et matériels d'entretien - Avenant à la convention entre Caen la mer, la ville et le CCAS de Caen.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier la convention existante relative au groupement de commandes constitué entre la communauté urbaine de Caen la mer, la ville de Caen et le CCAS de Caen pour l'achat de produits d'entretien courants, produits de nettoyage pour la restauration collective, petits matériels d'entretien,

produits lessiviels , produits d'essuyage, produits d'hygiène jetables, petit matériel de restauration et l'acquisition de gros matériels électroménagers d'entretien,

Le bureau communautaire, approuve les termes de l'avenant.

N° B-2019-04-25/07 - Dégrèvements de la redevance assainissement suite à des fuites d'eau

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde les dégrèvements de redevance assainissement (épuration, collecte et transports pour la partie revenant à la communauté urbaine) apparaissant dans le tableau ci-après :

MRC = Agence de l'eau - modernisation des réseaux de collecte)

Nom Prénom	Adresse	Code Identification	Surconsommat ion prise en compte (nombre de m³)	Montant du dégrèveme nt (En €)
COPRO HASTINGS IMMOBILIER	6, place de l'Ancienne Boucherie 14000 CAEN	48300100442502	386	246,98
DUBOIS	38, rue Rouget de l'Isle 14000 CAEN	48300101953606	22	17,61
DELAHAIE	6, allée de la R.A.F 14112 BIEVILLE-BEUVILLE	1528004715	127	170,44
LEGASTELOIS	1, allée des Chalets 14460 COLOMBELLES	48100210154602	184	254,68
ARCHIVES DU CALVADOS / CONSEIL DEPARTEMENTAL	61, rue de Lion sur mer 14000 CAEN	48300102600301	1631	917,70
SCI DU MONT HERY / BROCHARD COLETTE	159, rue Caponière 14000 CAEN	48300100353701	145	87,35
OMARINI	52, rue Pasteur 14730 GIBERVILLE	48100310057801	26	40,29
MARQUE	10, rue du Ruet 14880 COLLEVILLE MONTGOMERY	46404640103802	20	7,92
SOCIETE LUXAFUOR	18, rue de la Girafe 14000 CAEN	4830010072901	154	89,61
GODARD	6, rue Robespierre 14550 BLAINVILLE SUR ORNE	1528045960	148	198,62
TOTAUX			2 843	2 031,20

Le bureau communautaire, dit que cette décision sera notifiée à l'organisme qui facture l'eau (le syndicat Eau du Bassin Caennais ou entreprise) et aux intéressés.

N° B-2019-04-25/08 - Giberville - ZA du Martray (phase n°1 - avenue des Anglais - RD 230) - Restructuration du réseau d'eaux usées - Convention avec le syndicat Eau du Bassin Caennais - Demande d'aides financières

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le programme de restructuration du réseau d'eaux usées et de la conduite de refoulement d'eaux usées sur des longueurs respectives de 700 mètres et 155 mètres, ainsi que la reprise des branchements correspondants, pour un montant de 579 000 € HT,

Le bureau communautaire, décide d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour la restructuration des réseaux d'eaux usées et d'eau potable pour la première phase de la réhabilitation de la ZA du Martray à Giberville, pour un montant total de 1 007 000 € HT, en précisant que la charge financière de cette opération est répartie comme suit :

- Pour le syndicat Eau du Bassin Caennais à hauteur de 428 000 € HT, pour la restructuration du réseau d'eau potable et des branchements sur une longueur de 740 mètres,
- Pour la communauté urbaine Caen la mer à hauteur de 579 000 € HT, dont 524 000 € HT pour la restructuration du réseau et des branchements d'eaux usées sur une longueur de 700 mètres et 55 000 € HT pour la restructuration de la conduite de refoulement du réseau d'eaux usées sur une longueur de 155 mètres.

Le bureau communautaire, sollicite l'Agence de l'Eau Seine Normandie ou tout autre organisme pour subventionner cette opération au plus fort taux,

Le bureau communautaire, autorise le Président ou son représentant à signer la convention précisant les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec le syndicat Eau du Bassin Caennais, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

N° B-2019-04-25/09 - Saline - Assainissement - Convention spéciale de déversement pour le site de l'établissement DELABLI S.A sis 369, rue des artisans

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la Convention Spéciale de Déversement,

Le bureau communautaire, prend acte de l'engagement de l'établissement à fournir régulièrement les bilans hydrauliques de l'établissement.

N° B-2019-04-25/10 - Travaux d'amélioration de la Station d'Épuration (STEP) du Nouveau Monde - Demande d'aides financières

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite l'Agence de l'eau Seine Normandie ou tout autre organisme pour subventionner l'opération "Travaux d'amélioration de la station d'épuration du Nouveau Monde" au meilleur taux.

N° B-2019-04-25/11 - Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) - Demande de subvention d'investissement auprès du conseil départemental du Calvados

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite pour l'année 2019, une subvention au taux le plus élevé auprès du Conseil Départemental du Calvados dans le cadre de son aide à l'investissement des établissements d'enseignement artistique du département.

N° B-2019-04-25/12 - Extension des horaires d'ouverture de la bibliothèque de Caen - Demande de subvention à l'Etat

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une subvention de l'Etat au taux le plus élevé.

N° B-2019-04-25/13 - Cinéma Café des Images - Subventions exceptionnelles

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer au cinéma Café des images, au titre de l'année 2019, une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 euros pour son 40^{ème} anniversaire,

Le bureau communautaire, décide d'attribuer au cinéma Café des images, au titre de l'année 2019, une subvention exceptionnelle d'un montant de 30 000 euros pour l'accompagner dans la refondation.

N° B-2019-04-25/14 - Stade nautique Eugène Maës - Autorisation d'occupation temporaire du domaine public de la communauté urbaine Caen la mer pour l'implantation d'un espace de remise en forme par la société Appart Fitness - Report de redevance

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de suspendre la redevance pour l'occupation temporaire du domaine public de Caen la mer au profit de la société NEM SPORT pour le trimestre mars, avril et mai 2019.

N° B-2019-04-25/15 - Stade nautique Eugène Maës - Mise à disposition de locaux au profit du club SUBAQUATIQUE DE CAEN

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention,

Le bureau communautaire, autorise le président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de locaux du Stade nautique Eugène Maës au profit du club SUBAQUATIQUE DE CAEN, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires.

N° B-2019-04-25/16 - Stade nautique Eugène Maës - Mise à disposition de locaux au profit de CAEN PLONGEE

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention,

AUTORISE le président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de locaux du Stade nautique Eugène Maës au profit de Caen Plongée.

N° B-2019-04-25/17 - Construction d'un Palais des sports - Adoption du programme - Lancement de la procédure de désignation d'une équipe de maîtrise d'oeuvre

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le programme de l'opération pour un montant global fixé à 38 000 000 € TTC décomposé de la manière suivante :

- Coût du parking de 350 places en infrastructures : 3 M€ TTC
- Coût de la construction du Palais des Sports : 35 M€ TTC

Le bureau communautaire, décide de lancer la procédure de concours pour la désignation du maître d'œuvre pour la réalisation de ce projet,

Le bureau communautaire, décide de sélectionner quatre candidats habilités à présenter une esquisse. L'indemnité pour les candidats non retenus à l'issue du concours est fixée à 70 000 € HT. La

rétribution du maître d'œuvre attributaire tiendra compte de la prime reçue pour sa participation audit concours,

Le bureau communautaire, sollicite auprès de tous les partenaires, toutes subventions, aux taux les plus élevés, susceptibles d'être attribués pour cette opération.

N° B-2019-04-25/18 - Renouvellement de la convention Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) entre la CAF du Calvados et la communauté urbaine Caen la mer

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes du contrat enfance et jeunesse.

N° B-2019-04-25/19 - Projet MoHo - Avenant à l'acte de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) d'un ensemble immobilier sis 16 quai Amiral Hamelin, 33 rue Pierre Girard et 2 rue de la gare à Caen

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de conclure un avenant à l'acte de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement du bâtiment sis 16 quai Amiral Hamelin, 33 rue Pierre Girard et 2 rue de la gare à Caen,

Le bureau communautaire, approuve les modifications telles qu'énoncées précédemment à intégrer dans l'avenant.

N° B-2019-04-25/20 - Projet MoHo - Avenant au Bail en l'Etat Futur d'Achèvement (BEFA) d'un ensemble immobilier sis 16 quai Amiral Hamelin, 33 rue Pierre Girard et 2 rue de la gare à Caen

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de conclure un avenant au Bail en l'Etat Futur d'Achèvement entre Caen la mer et la SAS D-DAY INNOVATION PATRIMONY,

Le bureau communautaire, approuve les modifications telles qu'énoncées précédemment à intégrer dans l'avenant.

N° B-2019-04-25/21 - Bénouville - Zone d'activités de la Hogue - Cession de la parcelle cadastrée section AB n°78 à la société REABAT

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de céder à la société REABAT ou au profit de toute autre personne morale ou physique appelée à s'y substituer pour le même objet, la parcelle cadastrée section AB n°78 (1 910m²) au prix de 25€/m² hors taxes, soit un prix de quarante-sept mille sept cent cinquante euros hors taxes (47 750€ HT),

Le bureau communautaire, indique que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,

Le bureau communautaire, mentionne qu'une promesse de vente sera signée entre les parties, préalablement à la régularisation de l'acte authentique de vente, sous les conditions suspensives ci-avant exposées,

N° B-2019-04-25/22 - Bénouville - Zone d'activités de la Hogue - Cession des parcelles cadastrées section AB n°69, 71, 77 et 112 au profit de la société Marc Motos Pièces - Précisions sur les conditions suspensives de la promesse de vente

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les conditions suspensives, telles qu'énoncées précédemment, à insérer dans la promesse de vente concernant les parcelles cadastrées section AB n°69 (4056 m²), n°71 (2493 m²), n°77 (3053 m²) et n°112 (507 m²) sises dans la zone d'activités de la Hogue à Bénouville destinées à être cédées à la société MARC MOTOS PIECES ou au profit de toute autre personne morale ou physique appelée à s'y substituer.

N° B-2019-04-25/23 - Bénouville - Zone d'activités de la Hogue - Cession de la parcelle cadastrée section AB n°88 au profit de la société ISOL MONDIALE

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de céder à la société ISOL MONDIALE ou au profit de toute autre personne morale ou physique appelée à s'y substituer pour le même objet, la parcelle cadastrée section AB n°88 (1 500m²) au prix de 25€/m² hors taxes, soit un prix de trente-sept mille cinq cent euros hors taxes (37 500€ HT),

Le bureau communautaire, indique que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,

Le bureau communautaire, mentionne qu'une promesse de vente sera signée entre les parties, préalablement à la régularisation de l'acte authentique de vente, sous les conditions suspensives ci-avant exposées.

N° B-2019-04-25/24 - Bénouville - Zone d'activités de la Hogue - Cession de la parcelle cadastrée section AB n°89 au profit de la SCI FLIXI IMMO/BATINEW

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de céder à la SCI FLIXI IMMO/BATINEW ou au profit de toute autre personne morale ou physique appelée à s'y substituer pour le même objet, la parcelle cadastrée section AB n°89 (1 500m²) au prix de 25€/m² hors taxes, soit un prix de trente-sept mille cinq cents euros hors taxes (37 500€ HT) pour la construction d'un bâtiment à usage artisanal, de bureaux et d'un logement de gardien,

Le bureau communautaire, indique que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,

Le bureau communautaire, mentionne qu'une promesse de vente sera signée entre les parties, préalablement à la régularisation de l'acte authentique de vente, sous les conditions suspensives ci-avant exposées.

N° B-2019-04-25/25 - Bretteville sur Odon - Zone d'activités du Quartier Koenig - Cession du bâtiment 43 pour partie au profit de messieurs ALLEAUME et TESSON

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de céder au profit de Messieurs ALLEAUME et TESSON, ou de toute société qui s'y substituerait pour le même projet, pour y transférer et développer une partie de leur activité de kinésithérapie :

- un lot d'une superficie d'environ 1 280 m² de la copropriété actuellement en cours de création sur partie de la parcelle cadastrée A 438 pour 3 365 m² environ supportant le bâtiment n°43, au prix de 96 000 € HT,
- et de deux parcelles de terrain nu d'environ 203m² et 1 515 m², hors copropriété, à provenir de la parcelle cadastrée A 438, au prix de 40 €/HT/m² soit pour 1 778 m² un montant de 68 720 € HT sous réserve de document d'arpentage.

Le tout dépendant du quartier Koenig, sis à Bretteville sur Odon,

Le bureau communautaire, mentionne que préalablement à la vente, une promesse de vente sera signée entre les parties, aux conditions ci-avant exposées,

Le bureau communautaire, dit que les frais d'acte et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur,

Le bureau communautaire, indique qu'une servitude de passage de canalisation d'eau potable sera constituée.

N° B-2019-04-25/26 - Bretteville sur Odon - Zone d'activités du Quartier Koenig - Cession du bâtiment 43 pour partie au profit de la société Caen Training

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de céder au profit de la société Caen Training, ou de toute société qui s'y substituerait pour le même projet, pour y implanter son activité de formation et de préparation de sportifs de haut niveau :

- un lot d'une superficie d'environ 645 m² de la copropriété actuellement en cours de création sur partie de la parcelle cadastrée A 438 pour 3 365 m² environ supportant le bâtiment n°43, au prix de 48 375 € HT,
- et une parcelle de terrain nu d'environ 1 841 m², hors copropriété, à provenir de la parcelle cadastrée A 438, au prix de 40€ HT/m² soit pour 1 841 m² un montant de 73 640 € HT sous réserve de document d'arpentage.

Le tout dépendant du quartier Koenig, sis à Bretteville sur Odon,

Le bureau communautaire, mentionne que préalablement à la vente, une promesse de vente sera signée entre les parties, aux conditions ci-avant exposées,

Le bureau communautaire, dit que les frais d'acte et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur,

Le bureau communautaire, indique qu'une servitude de passage de canalisation d'eau potable sera constituée.

N° B-2019-04-25/27 - Bretteville sur Odon - Zone d'activités du Quartier Koenig- Cession du Bâtiment 46 au profit de la société AET

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de céder au profit de la société AET, ou de toute société qui s'y substituerait pour le même projet, d'une emprise foncière d'environ 3 900 m², dépendant du quartier Koenig à Bretteville sur Odon, supportant le bâtiment 46, cadastrée section A 435 pour 2 391 m², A 434 pour 501 m² et A 433 pour une surface d'environ 1 000 m² au prix de deux cent trente mille euros hors taxes (230 000 € HT),

Le bureau communautaire, mentionne que préalablement à la vente, une promesse de vente sera signée entre les parties, aux conditions ci-avant exposées,

Le bureau communautaire, dit que les frais d'acte et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur.

N° B-2019-04-25/28 - Bretteville sur Odon - Zone d'activités du Quartier Koenig - Cession d'une emprise de terrain à la société ZAK et P Immobilier

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de céder à la société Zak et P Immobilier, ou de toute société qui s'y substituerait pour le même projet, une emprise de terrain de 3 522 m², dépendant du quartier Koenig, cadastrée A n°396, sise à Bretteville sur Odon, au prix de 39,00 € HT/m² soit cent-trente-sept mille trois cent cinquante-huit euros hors taxes (137 358,00 € HT),

Le bureau communautaire, mentionne que préalablement à la vente, une promesse de vente sera signée entre les parties, aux conditions ci-avant exposées,

Le bureau communautaire, dit que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

N° B-2019-04-25/29 - Bretteville sur Odon - Quartier Koenig - Alimentation en énergie électrique du cœur de site - Convention entre Caen la mer et ENEDIS

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition de raccordement électrique et la proposition de convention pour la réalisation et la remise des ouvrages électriques de distribution publique faites par ENEDIS en vue d'un raccordement collectif du cœur du quartier Koenig.

N° B-2019-04-25/30 - Aménagement du Parc d'activités des Rives de l'Odon - Bilan de la concertation

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver les termes du bilan de concertation relatif à l'aménagement du Parc d'Activités des Rives de l'Odon sur les communes de Mouen et Verson.

N° B-2019-04-25/31 - Aménagement du Parc d'activités des Rives de l'Odon - Lancement de la procédure d'enquête publique relative à l'évaluation environnementale - Lancement de la procédure de permis d'aménager

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de lancer la procédure d'enquête publique relative à l'évaluation environnementale du projet d'aménagement du Parc d'Activités des Rives de l'Odon,

Le bureau communautaire, décide de lancer la procédure de permis d'aménager en prévision de la création du lotissement du Parc d'Activités des Rives de l'Odon,

Le bureau communautaire, décide de saisir les autorités compétentes de ces demandes.

N° B-2019-04-25/32 - Aménagement de la route de Paris (RD 613) dans l'emprise de la zone d'activités de la Vallée Barrey à Mondeville - Convention permettant de définir les conditions techniques, administratives et financières relatives à la réalisation, à l'entretien et à la domanialité des aménagements projetés de la Route Départementale 613 à Mondeville

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention permettant de définir les conditions techniques, administratives et financières relatives à la construction, à l'entretien et à la domanialité des aménagements projetés sur l'emprise précitée de la route départementale 613 sur la ZA de la Vallée Barrey à Mondeville, entre le Conseil départemental du Calvados et la communauté urbaine Caen la mer.

N° B-2019-04-25/33 - Avis sur la prise de participation de la SEM SAPHYN au sein de la SARL "Normandy Hadrontherapy Présidence"

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la SEM SAPHYN à souscrire au capital de Normandy Hadrontherapy pour un montant complémentaire maximum de 50 000€ et à détenir au maximum 15% du capital,

Le bureau communautaire, donne son accord pour que la SEM SAPHYN prenne des participations au sein de la SARL "Normandy Hadrontherapy Présidence" à hauteur de 50% des parts sociales.

N° B-2019-04-25/34 - Prise de participation de la SEM NORMANDIE AMENAGEMENT dans une société commerciale (SNC Les Jardins de Clopée)

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la prise de participation de la SEM NORMANDIE AMENAGEMENT dans le capital de la SNC Les Jardins de Clopée en cours de constitution, pour un montant de 49 990 €,

Le bureau communautaire, autorise les représentants de la communauté urbaine au conseil d'administration de la SEM NORMANDIE AMENAGEMENT à voter en faveur de ce projet.

N° B-2019-04-25/35 - Développement de la société SNM - Aide à l'immobilier d'entreprise

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une aide sous forme de subvention de 15 000 € à la SCI LT EDIFICIO pour permettre l'extension de la SAS SNM,

Le bureau communautaire, approuve les termes de la convention,

Le bureau communautaire, autorise le président ou son représentant à solliciter une co-intervention au Conseil Régional de Normandie via le dispositif Impulsion Immobilier.

N° B-2019-04-25/36 - Participation de l'AMCSTI au 37ème Congrès des professionnels des Cultures scientifique, technique et industrielle - Attribution d'une subvention

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 7 000 € à l'AMCSTI.

N° B-2019-04-25/37 - Convention de location d'espaces au Dôme dans le cadre de FrenchTech Caen Normandy

Le bureau communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention entre Caen la mer et le Dôme pour un montant de 10 266€ TTC au Dôme.

N° B-2019-04-25/38 - Fleury sur Orne - Fonds d'aide à la construction de logements locatifs sociaux - Subvention à ADOMA pour l'opération de construction en VEFA d'une pension de famille de 30 logements et d'une résidence sociale de 95 logements

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer à ADOMA une subvention d'un montant de 500 000 € au titre du fonds d'aide au logement locatif social, pour une opération de construction en VEFA de 125 logements subventionnés en PLAI, située à Fleury sur Orne sur le lot 4B de la ZAC des Hauts de l'Orne et répartis comme suit : une pension de famille de 30 logements et une résidence sociale de 95 logements,

Le bureau communautaire, approuve les termes de la convention tripartite Caen la mer, bailleur et MEFAC, conclue pour une durée de 3 ans.

N° B-2019-04-25/39 - Caen - Fonds d'aide à la construction de logements locatifs sociaux - Subvention à l'Association REVIVRE pour l'acquisition-amélioration de cinq logements en diffus

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'association REVIVRE une subvention d'un montant de 10 000 € au titre du fonds d'aide au logement locatif social, pour une opération d'acquisition-amélioration de cinq logements, situés 73 rue Victor Lépine à Caen, relevant du dispositif PLAI acquisition-amélioration. Les modalités de versement de la dite subvention sont précisées par convention,

Le bureau communautaire, approuve les termes de la convention, conclue pour une durée de 3 ans.

N° B-2019-04-25/40 - Convention de partenariat 2019 avec l'association Biomasse - Animations info-énergie et accompagnement des copropriétés

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de poursuivre pour l'année 2019, les actions d'animation INFO>ENERGIE auprès des particuliers et d'accompagnement des copropriétés à la rénovation énergétique, menés par l'association Biomasse Normandie sur le territoire de Caen la mer,

Le bureau communautaire, approuve le projet de convention de partenariat annexé entre l'association Biomasse Normandie et la communauté urbaine Caen la mer, définissant les conditions de mise en œuvre des actions susdites pour l'année 2019,

Le bureau communautaire, accorde une subvention à l'association Biomasse Normandie de 9 820 € pour l'année 2019, destinée à financer les actions d'animation, selon le programme prévisionnel indiqué.

N° B-2019-04-25/41 - Mise à jour du règlement des aires permanentes d'accueil des gens du voyage et création d'un règlement des aires de grands passages des gens du voyage

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les modifications apportées au règlement des aires permanentes d'accueil des gens du voyage gérées par Caen la mer,

Le bureau communautaire, adopte le nouveau règlement des aires de grands passages des gens du voyage gérées par Caen la mer.

N° B-2019-04-25/42 - Recrutement d'emplois saisonniers - Convention avec la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) pour la surveillance des zones de baignade

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention à passer avec la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) pour la surveillance des zones de baignade;

Le bureau communautaire, autorise le président à procéder au recrutement d'emplois saisonniers par l'intermédiaire de la SNSM, à savoir :

- 6 chefs de postes ; indice majoré 393
- 6 adjoints aux chefs de postes ; indice majoré 364
- 14 sauveteurs qualifiés ; indice majoré 326.

N° B-2019-04-25/43 - Fonctionnement des postes de secours - Versement d'une contribution à la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser, pour l'année 2019, une subvention de 5 096 € à l'antenne nationale de la Société Nationale de Sauvetage en Mer pour la surveillance des 4 zones de baignade de Caen la mer, incluant six postes de secours.

N° B-2019-04-25/44 - ORNAVIK - Projet d'équipement culturel et touristique ' Vikings ' - Subvention des études de programmation, comptables et de la conduite du projet

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la poursuite des études préalables à la décision de créer un centre d'interprétation consacré à l'histoire Viking, complémentaire au parc ORNAVIK,

Le bureau communautaire, décide d'attribuer en 2019 une subvention d'un montant de 13 800 € à l'association « les Vikings, an 911 » au titre de la promotion touristique, pour la poursuite des études de conception et d'exploitation, et leur conduite en 2019,

N° B-2019-04-25/45 - Lion sur mer - Promotion touristique - Création d'une aire de stationnement et de services de camping-cars - Versement d'un fonds de concours à la commune de Lion sur mer

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, dit que le projet de création d'une aire de camping rue Marcotte présenté par la commune de Lion sur mer est conforme au règlement d'attribution du fonds de concours communautaire,

Le bureau communautaire, décide d'apporter un fonds de concours communautaire à la commune de Lion sur mer pour la réalisation de cette opération, d'un montant plafonné à 52 850 €,

Le bureau communautaire, autorise le versement du fonds de concours à l'issue de l'opération et sur présentation du bilan financier de l'opération,

Le bureau communautaire, autorise le président à signer la convention d'attribution de partenariat relative au versement du fonds de concours, ainsi que les avenants éventuels s'y rapportant.

N° B-2019-04-25/46 - Mise à disposition de matériel et octroi d'une subvention au profit du Club de Voile de Loisirs d'Hermanville (CVLH)

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'apporter son soutien financier au Club de Voile et Loisirs d'Hermanville (CVLH) par le versement d'une subvention de 1000 (mille) euros et son soutien logistique par le prêt de matériel (2 quads, 1 jobber 500 et 1 local mobile poste de secours annexe).

N° B-2019-04-25/47 - Lion sur mer - Opération de réaménagement du parking Carnot / îlot Marcotte - Adoption de l'avant-projet et du plan de financement de l'opération

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avant-projet de l'opération de réaménagement du Parking Carnot, îlot Marcotte, pour un montant de 315 000 € T.T.C.

Le bureau communautaire, accepte la décision de la commune de Lion-sur-mer d'apporter un fonds de concours pour l'opération de réaménagement du Parking Carnot, îlot Marcotte, pour un montant de 78 750 € limité à 50 % des dépenses réelles du montant hors taxes de l'opération, hors autres subventions,

Le bureau communautaire, valide le plan de financement pour l'opération de réaménagement du parking Carnot, îlot Marcotte,

Le bureau communautaire, autorise le président ou son représentant à signer la convention relative au versement d'un fonds de concours à la Communauté urbaine Caen la mer par la commune de Lion-sur-mer pour la réalisation de l'opération de réaménagement du Parking Carnot, îlot Marcotte, ainsi que les avenants éventuels s'y rapportant.

N° B-2019-04-25/48 - Lion-sur-mer - Transfert de maîtrise d'ouvrage à la communauté urbaine Caen la mer pour la création d'une aire de stationnement et de services de camping-cars incluse dans l'extension du parking Carnot

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le transfert de la maîtrise d'ouvrage par la commune de Lion-sur-mer à la Communauté urbaine de Caen-la-mer

pour l'opération de création d'une aire de stationnement et de services de camping-cars incluse dans l'extension du parking Carnot.

Le bureau communautaire, approuve la convention relative aux modalités administratives, techniques et financières de la maîtrise d'ouvrage confiée à la communauté urbaine.

N° B-2019-04-25/49 - Bretteville sur Odon - Transfert dans le domaine public communautaire de la section urbaine de la RD 220 située entre la route de Bretagne et le giratoire du futur échangeur des pépinières - Convention entre le Conseil Départemental du Calvados et la communauté urbaine Caen la mer

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le transfert de domanialité portant classement dans le domaine public routier communautaire de la partie de la RD 220 d'une longueur de 1 072 mètres située sur le territoire de Bretteville sur Odon entre la route de Bretagne et le futur échangeur des pépinières,

Le bureau communautaire, prend acte que ce transfert s'effectue en contrepartie du versement par le Département à la communauté urbaine Caen la mer d'une contribution forfaitaire financière de 47 719 € HT, correspondant au coût de réfection de la chaussée selon le détail estimatif,

Le bureau communautaire, approuve les termes de la convention.

N° B-2019-04-25/50 - Caen - Aménagement d'une liaison cyclable le long de la RD 60 boulevard du Général Harris - Convention entre la Communauté urbaine Caen la mer et le Département du Calvados

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention.

N° B-2019-04-25/51 - Colleville Montgomery - Aménagement de l'accès au parking du pôle médical le long de la RD 35 - Convention entre le Conseil Départemental du Calvados et la communauté urbaine Caen la mer

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention.

N° B-2019-04-25/52 - Caen - Opération de réaménagement du parking Albert 1er et de la rue Gustave Flaubert - Adoption du projet et demande de subvention à l'agence de l'eau Seine Normandie

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de réaménagement du parking Albert 1er et de la rue Gustave Flaubert à Caen pour un montant de 600 000 € TTC,

Le bureau communautaire, sollicite une subvention au taux maximum de l'Agence de l'eau Seine Normandie au titre de la gestion des eaux pluviales en zone urbaine.

N° B-2019-04-25/53 - Mondeville - Rue Varin et chemin de la cour au bois - Etude définitive d'effacement des réseaux - Adoption du projet et du financement de l'opération

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'étude définitive présentée par le SDEC Energie dans le cadre de l'effacement de réseaux prévu rue Varin et chemin de la cour au bois à Mondeville,

Le bureau communautaire, décide de participer au financement de cette opération à hauteur de 75 470,43 euros et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communautaire en section d'investissement à hauteur de 67 621,16 € et en section de fonctionnement à hauteur de 7 849,27, sachant que la somme versée ne donnera pas lieu à reversement de TVA,

Le bureau communautaire, s'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la Communauté urbaine Caen la mer dans l'année de programmation de ce projet ; ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total H.T., soit la somme de 2 704,85 €.

N° B-2019-04-25/54 - Blainville sur Orne - Acquisition des parcelles cadastrées section BH n°36 et 37 sises 20 et 20B rue du Château

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles cadastrées section BH n°36 (48 m²) et 37 (48 m²) sises 20 et 20B rue du Château à Blainville sur Orne à titre gratuit,

Le bureau communautaire, dit que les frais d'acte notarié seront à la charge de Caen la mer (droit de tirage de la commune),

Le bureau communautaire, décide que les emprises concernées sont à classer dans le domaine public de la voirie de la communauté urbaine.

N° B-2019-04-25/55 - Thue et Mue - Acquisition d'environ 25 m² à extraire de la parcelle 157 YD n°29 sise rue de Caligny auprès de Monsieur Gilles MARIE

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir une emprise de terrain d'environ 25 m², à extraire de la parcelle cadastrée section 157 YD n°29 d'une contenance totale de 174 m², sise rue de Caligny à THUE et MUE (commune déléguée de CHEUX), appartenant à Monsieur Gilles MARIE au prix de 90€ HT/m² soit pour 25 m² un prix de 2 250€ hors taxe, sous réserve des résultats du document d'arpentage et de verser une indemnité de 2 860€ pour compensation de la perte de valeur du bien,

Le bureau communautaire, dit que Caen la mer prendra également en charge les frais et les travaux inhérents au rétablissement de la clôture ainsi que les frais de géomètre et de notaire,

Le bureau communautaire, décide que le terrain, ayant vocation à être aménagé à usage de voirie, sera classé dans le domaine public de la voirie de la communauté urbaine Caen la mer.

N° B-2019-04-25/56 - Cambes en plaine - Fonds de concours ascendant - Réalisation de travaux de voirie Rue du Mesnil Ricard

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la décision de la commune de Cambes en plaine d'apporter un fonds de concours pour les travaux de voirie à réaliser Rue du Mesnil Ricard pour un montant de 50 000,00 € limité à 50 % des dépenses réelles du montant hors taxes de l'opération hors autres subventions,

Le bureau communautaire, valide le plan de financement pour les travaux de voirie à réaliser sur Rue du Mesnil Ricard,

Le bureau communautaire, approuve les termes de la convention jointe, relative au versement d'un fonds de concours à la communauté urbaine Caen la mer par la commune de Cambes en plaine pour la réalisation de travaux de voirie sur la Rue du Mesnil Ricard.

N° B-2019-04-25/57 - Carpiquet - Fonds de concours ascendant - Réalisation de travaux d'aménagement paysager et de voirie du Chemin de la motte

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la décision de la commune de Carpiquet d'apporter un fonds de concours pour les travaux d'aménagement paysager et de voirie à réaliser sur le Chemin de la Motte pour un montant de 50 000,00 € limité à 50 % des dépenses réelles du montant hors taxes de l'opération hors autres subventions,

Le bureau communautaire, valide le plan de financement pour l'aménagement paysager et de voirie à réaliser sur le Chemin de la Motte,

Le bureau communautaire, approuve les termes de la convention jointe relative au versement d'un fonds de concours à la communauté urbaine Caen la mer par la commune de Carpiquet pour la réalisation de travaux d'aménagement paysager et de voirie sur le Chemin de la Motte.

N° B-2019-04-25/58 - Ouistreham - Fonds de concours ascendant - Réfection de chaussées et de trottoirs - Programme 2019

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la décision de la commune de Ouistreham d'apporter un fonds de concours pour les travaux de réfection de chaussées et de trottoirs prévus au programme 2019 pour un montant de 93 750,00 euros limité à 50 % des dépenses réelles du montant hors taxes de l'opération hors autres subventions,

Le bureau communautaire, valide le plan de financement pour ces travaux de réfection de chaussées et de trottoirs,

Le bureau communautaire, approuve les termes de la convention jointe relative au versement d'un fonds de concours à la communauté urbaine Caen la mer par la commune de Ouistreham pour la réalisation des travaux de réfection de chaussées et de trottoirs 2019.

N° B-2019-04-25/59 - Tourville sur Odon - Convention pour la prise en charge de la gestion de l'entretien et pour la rétrocession des voies et espaces communs entre la communauté urbaine et Viabilis La Qualité de l'Aménagement

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de conclure la convention de rétrocession avec la société VIABILIS LA QUALITE DE L'AMENAGEMENT relative à la prise en charge de la gestion, de l'entretien et de la rétrocession des voies et espaces communs dans le cadre de l'aménagement d'un quartier d'habitations d'un minimum de 7 lots sur les parcelles cadastrées section AB n°83p, 84p et 85p, d'une superficie d'environ 4 563 m² sises chemin des carrières à Tourville sur Odon,

Le bureau communautaire, approuve les termes de la convention,

Le bureau communautaire, dit que cette rétrocession s'opérera à titre gratuit, la société VIABILIS LA QUALITE DE L'AMENAGEMENT prenant à sa charge les coûts de l'acte notarié,

Le bureau communautaire, décide que l'emprise de terrain rétrocédée a vocation à être classée dans le domaine public de la voirie de la communauté urbaine,

Le bureau communautaire, précise que concernant l'éclairage public, Caen la mer s'engage à prendre à sa charge le décompte de l'éclairage public de l'ensemble immobilier après que la conformité de l'installation aura été validée par un organisme agréé et après constat du complet et parfait achèvement des travaux prescrits pour l'ensemble des parties communes et des équipements communs,

Le bureau communautaire, précise que la sortie de ce lotissement sur la route départementale 89 nécessite la création d'un plateau afin de sécuriser le carrefour dont les modalités de financement de cet ouvrage sont les suivantes:

- 75% VIABILIS LA QUALITE DE L'AMENAGEMENT
- 25% CAEN LA MER (droit de tirage de la commune de Tourville sur Odon)

Le bureau communautaire, indique qu'une convention tripartite AGENCE ROUTIERE DEPARTEMENTALE/CAEN LA MER/VIABILIS LA QUALITE DE L'AMENAGEMENT détaillant les modalités de financement de cet ouvrage ainsi que le programme des travaux de réalisation du plateau devra être régularisée.

N° B-2019-04-25/60 - Charte relative au partenariat local "Ma route en 2 roues motorisé"

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la participation de la communauté urbaine au dispositif « ma route en 2 roues motorisées ».

N° B-2019-04-25/61 - Projet Tramway - Autorisation de signature de la convention d'indemnisation avec Monsieur Lemanissier Daniel représentant l'enseigne Art Sonique à Caen

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention d'indemnisation,

Le bureau communautaire, autorise Tramcités à signer ladite convention, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, et à procéder au paiement de l'indemnité due au représentant de l'enseigne Art Sonique.

N° B-2019-04-25/62 - Projet Tramway - Autorisation de signature de la convention d'indemnisation avec Monsieur TOPAL Umit représentant le royal Kebab à Caen

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention d'indemnisation,

Le bureau communautaire, autorise Tramcités à signer ladite convention, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, et à procéder au paiement de l'indemnité due au représentant du Royal Kebab.

N° B-2019-04-25/63 - Projet Tramway- Autorisation de signature de la convention d'indemnisation avec madame Veronique YVON représentante de l'EIRL le Maryland à Caen

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention d'indemnisation,

Le bureau communautaire, autorise Tramcités à signer ladite convention, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, et à procéder au paiement de l'indemnité due à la représentant de l'EIRL Le Maryland.

N° B-2019-04-25/64 - Autorisation de signature de cession de la police d'abonnement au contrat de concession conclu entre la ville de Caen et la SAS réseau de chaleur Caen sud pour la sous-station n°51 - centre d'exploitation et de maintenance des tramways au profit de l'exploitant

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, approuve les termes de l'avenant à la police d'abonnement.

N° B-2019-04-25/65 - Adoption d'un schéma de développement des aires de covoiturage

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le schéma directeur de développement des aires de covoiturage,

Le bureau communautaire, autorise le président ou son représentant à déposer des demandes de subventions auprès de différents partenaires financiers pour la création d'aires de covoiturage.

N° B-2019-04-25/66 - Versement d'une subvention à l'Association pour la Défense et la Promotion du Chemin de fer et de l'intermodalité dans l'Ouest de la Région Normandie (ADPCR) pour l'année 2019

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde une subvention de 500 € à l'Association ADPCR au titre de l'année 2019.

N° B-2019-04-25/67 - Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Secteur Ouest de Pré Bocage Intercom Normandie : émission d'un avis du bureau communautaire

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du secteur Ouest de Pré Bocage Intercom Normandie,

Le bureau communautaire, formule l'observation suivante : la communauté urbaine Caen la mer note les efforts de la collectivité en faveur de la mobilité durable et l'encourage à poursuivre dans ce sens.

N° B-2019-04-25/68 - Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Secteur Est de Pré Bocage Intercom Normandie : émission d'un avis du bureau communautaire

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du secteur est de Pré Bocage Intercom Normandie,

Le bureau communautaire, formule l'observation suivante : la Communauté urbaine Caen la mer note les efforts de la collectivité en faveur de la mobilité durable et l'encourage à poursuivre dans ce sens.

N° B-2019-04-25/69 - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Ouistreham pour la réalisation d'une piste cyclable entre la route de Colleville Montgomery et la route de Saint aubin d'Arquenay - Tranche 1 du projet de liaison Saint-Aubin d'Arquenay-Ouistreham

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'octroi d'un fonds de concours en faveur de la commune d'Ouistreham pour la tranche 1 de la liaison globale Saint-Aubin d'Arquenay-Ouistreham, pour un montant de total de 5 719,11 €.

N° B-2019-04-25/70 - Création d'une nouvelle sortie vers le périphérique nord de la zone de l'Etoile à Mondeville - Convention avec la SAPN pour définir les conditions techniques de réalisation des travaux et les modalités techniques et administratives de remise d'ouvrage à l'issue des travaux

Le bureau communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de conclure avec la SAPN une convention pour définir les conditions techniques de réalisation des travaux de la bretelle de sortie de la zone de l'Etoile vers le périphérique nord à Mondeville et des modalités techniques, administratives de remise d'ouvrage et de gestion ultérieure des aménagements réalisés,

Le bureau communautaire, approuve les termes de la convention,

N° B-2019-04-25/71 - Renouvellement délégations de service public aéroports de Normandie - Constitution d'un groupement de commande pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (50 pour – 2 abstentions), approuve le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes,

Le bureau communautaire, précise que le coordonnateur sera la communauté urbaine Caen la mer.

N° B-2019-04-25/72 - Travaux mise aux normes extension aérogare - Aéroport Caen-Carpiquef

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue (50 pour – 2 contre), décide de solliciter l'Etat afin que celui-ci prenne en charge les dépenses du projet de mise aux normes de l'aérogare sur la base d'un montant estimé de 190 000,00 € HT.

N° B-2019-04-25/73 - Convention relative au financement des études préliminaires du Pont-rail du Boulevard des Pépinières

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention, ci-annexée, à passer avec la société SNCF Réseau concernant le financement des études préliminaires du pont rail du boulevard des Pépinières.

Diffusion :

- aux 55 maires
- aux membres du bureau

Affiché le **29 AVR. 2019**

Le Président,



Joël BRUNEAU